



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCH
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLESEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.

## *Membres absents :*

M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Lancement du projet TCSP (Transport en Commun en Site Propre) - Lancement de la concertation préalable (L300-2) portant sur la réalisation d'un TCSP : objectifs et modalités de la concertation.**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé en octobre 2000, avait conclu à la nécessité d'augmenter les performances en vitesse, fréquence, régularité, capacité et lisibilité du réseau de

transports collectifs urbains. Le PDU a conduit à s'interroger sur l'opportunité d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) où le terme « Site Propre » désigne un espace réservé où ne circule presque exclusivement que le Transport en Commun en question.

Une étude d'opportunité et de faisabilité de mise en œuvre d'un TCSP dans l'agglomération dijonnaise remise en décembre 2006 par la société SEMALY S.A., a permis de confirmer l'opportunité, le potentiel et la faisabilité d'un TCSP.

L'organisation récente du réseau en axes forts (les lianes) a démontré que l'efficacité (vitesse) et la qualité de service (fréquence) permettent d'augmenter un niveau de fréquentation déjà élevé. Le projet de TCSP est un élément majeur qui permettra à l'agglomération dijonnaise d'aller plus loin et plus vite dans le processus de développement équilibré et harmonieux engagé dans un contexte d'augmentation de la mobilité.

Suite aux études réalisées, le scénario le plus favorable est un réseau à trois branches, ou corridors, qui permet de desservir la partie la plus dense du centre ville par les boulevards Nord.

L'opportunité ainsi que la faisabilité ayant été confirmées, il convient désormais, conformément aux articles L.300-1 et L.300-2 du code de l'urbanisme, de définir les objectifs soumis à la concertation et d'en fixer les modalités.

#### **Définition des objectifs de la concertation :**

- présenter et informer le public sur le projet de TCSP en cours d'élaboration,
- recueillir son avis,
- prendre en compte cet avis au mieux et intégrer au projet les aspirations du public y compris sur les choix du mode et des tracés envisagés.

#### **Modalités de la concertation proposées :**

Pour répondre aux objectifs décrits ci-avant, il est proposé de fixer les modalités de la concertation préalable comme suit :

##### a) Dates de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du lundi 2 juin 2008 au vendredi 11 juillet 2008.

##### b) Exposition permanente

Une exposition permanente se tiendra au siège de la Communauté d'Agglomération dijonnaise. Elle présentera les principaux enjeux du projet de TCSP. Un dossier de concertation sera mis à disposition du public en consultation. Le public aura à disposition un registre ou une urne pour faire part de ses avis et suggestions sur le projet.

##### c) Modalités d'échange avec la population

Plusieurs réunions publiques seront organisées dans des locaux à définir. Ces réunions seront enregistrées pour analyse ultérieure des avis et suggestions du public

La présentation du projet sera disponible sur le site internet du Grand Dijon. Les « internautes » pourront émettre un avis ou une suggestion par courrier électronique.

##### d) Formes et supports de la concertation préalable

Un affichage placé dans les locaux des mairies de chaque commune de la Communauté d'Agglomération invitera les visiteurs à assister aux réunions publiques.

Les habitants de l'agglomération seront invités à assister à ces réunions par voie de presse, radio et prospectus distribué dans les boîtes aux lettres.

**Bilan de la concertation :**

Au terme de la concertation un bilan sera dressé. Il appartiendra alors à l'assemblée délibérante d'arrêter le « dossier définitif du projet », au sens de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, qui sera tenu à la disposition du public.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le principe de la réalisation d' une infrastructure de transport collectif en mode routier ou guidé.
- **d'approuver** les objectifs de la concertation préalable et les modalités exposés ci-dessus et d'autoriser en conséquence le lancement de la dite concertation et,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en oeuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

19 MAI 2008

Publié le 19 MAI 2008  
Déposé en Préfecture le

